

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés
En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2500282	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	Référé liberté – Demande au juge des référés 1°) d'ordonner la suspension de l'exécution de la décision en date du 07 mars 2025 par laquelle la cheffe de la subdivision des Tuamotus Gambier a décidé de l'octroi du concours de la force publique en application d'une décision de justice ordonnant son expulsion ainsi que tout occupant de la maison d'habitation située sur la commune de Faa'a, lotissement Pamatai Nui 2 ; 2°) d'ordonner toutes les mesures que la présente juridiction jugera utiles.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A.. B..	SEP USANG CERAN-JERUSALEM
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
	Monsieur C.. D..	Maître LAMOURETTE Mathieu

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 27/06/2025
Le président du tribunal